

Bruxelles, le 15 novembre 2022
(OR. en)

14473/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0369(APP)

FIN 1191
CADREFIN 196
RESPR 40
POLGEN 147

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	14442/22 (COM(2022) 595 final)
Objet:	Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 – <i>Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte</i>

1. Le 9 novembre 2022, la Commission a soumis au Conseil une proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027¹. Cette proposition de règlement du Conseil fait partie du paquet de propositions relatives au financement du soutien à l'Ukraine, comme la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un instrument de soutien à l'Ukraine (assistance macrofinancière +)², présentée par la Commission, et la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 en ce qui concerne l'établissement d'une stratégie de financement diversifiée en tant que méthode d'emprunt générale³.
2. Le 11 novembre 2022, la Commission a adressé une lettre au président de la commission compétente du Parlement européen afin d'encourager le traitement urgent de ce dossier.

¹ Doc. 14442/22.

² Doc. 14562/22.

³ Doc. 14443/22.

3. La proposition comprend une disposition prévoyant la mobilisation d'une garantie pour une assistance financière à l'Ukraine au-delà des plafonds du CFP pour l'assistance financière disponible pour les années 2023 et 2024.
 4. Conformément à l'article 312, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Conseil adopte ce règlement en statuant à l'unanimité, après approbation du Parlement européen.
 5. Le 14 novembre 2022, le Comité budgétaire a examiné la proposition de modification technique du règlement relatif au cadre financier pluriannuel 2021-2027 et a achevé les travaux techniques sur le texte du projet de règlement du Conseil, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14471/22. La présidence estime que le texte figurant dans le document 14471/22 est prêt à être soumis au Parlement européen en vue d'obtenir son approbation.
 6. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil de transmettre au Parlement européen, pour approbation, conformément à l'article 312, paragraphe 2, du TFUE, le projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14471/22.
-